



## Calcul Frais réels 2013 Nombre de Jours travaillés

Par **superfourmi**, le **16/04/2013** à **16:58**

Bonjour à tous,

Pour calculer les frais réels j'ai besoin du nombre de jours travaillés dans l'année 2012 ce que je n'ai pas...mais je dispose du nombre d'heures.( 2222.28 heures )

Puis je diviser ce nombre par 7 (nombre d'heure d'une journée de travail) pour obtenir le nombre de jours travaillés?

Est ce que légalement c'est valable?

Merci à vous!

Par **trichat**, le **16/04/2013** à **17:19**

Bonjour,

Si vous déduisez vos frais de déplacement (1 aller/retour par jour domicile - lieu de travail), vous devez pouvoir justifier vos jours de travail.

La méthode que vous soumettez à appréciation n'est pas bonne, car le calcul donnerait environ 317 jours de travail.

Or, si vous travaillez 5 jour par semaine, cela représente:  $5 * 52 = 260$  jours, desquels vous devez retrancher vos jours de congés annuels environ (25) et une dizaine de jours fériés (à

vérifier pour 2012), soit au final : environ 225 jours travaillés (sans interruption pour congés maladie, jours de formation,...).

Le contrôleur des impôts peut demander de justifier le nombre de jours travaillés; une attestation de l'employeur suffit.

Cordialement.

Par **superfourmi**, le **16/04/2013** à **17:58**

J'ai fait pas mal d'heures supplémentaires le samedi(d'où les 2222 heures) à savoir que j'étais 6 mois en intérim et 6 mois en CDI donc je n'ai pas pris de vacances (pas de congés payés) la seule chose pourrai être les jours fériés.

Sur ma fiche assedic intérim et mon bulletin de salaire en cdi c'est exprimé en nombre d'heures "travaillées" et quand j'ai fait la demande à mes deux employeurs ils m'ont tous les deux dit qu'ils ne délivraient pas de tels justificatifs...donc je suis perdu

Par **trichat**, le **16/04/2013** à **18:17**

Si vous justifiez vos jours de travail le samedi et l'absence de congés payés, alors vous retiendrez le nombre de jours qui vous paraît correct. Mais essayez de garder des traces de vos évaluations: jours normaux de travail (intérim + CDI)+ samedis travaillés - quelques jours fériés.

En cas de contrôle, ça sera peut-être un peu une discussion de "marchands de tapis".

Cordialement.